

Analyse comparée des PP cours du 7/2/2014

Plan de travail

- 7/2 Introduction et principes
- 14/2 Pas de séance : préparation de lecture : Lijphart
- 21/2 Discussion : Lijphart (introduction – tous – et un chapitre d'exemple par personne).
- 28/2 Vigour : principes méthodologiques ; construction d'indicateurs et de catégories
- 7/3 discussion sur base de Vigour (deux exemples d'approches comparées) ; approche critique (Sartori)
- 14/3 Approche comparée particulière : les démarches d'eupéanisation
- 21/3 Pas de séance : recherche des exemples à analyser
- 28/3 proposition des exemples à analyser
- 4/4 Pas de séance
- 25/4 Séance : présentation orale des travaux d'étude
- 2/5 pas de séance
- 9/5 Dernière séance

Vigour C.
La comparaison dans les sciences sociales –
Pratiques et méthodes
La Découverte, Paris, 2005, 335 p.

La comparaison ne va pas de soi

- Elle exige une méthode : une démarche raisonnée pour atteindre un but**
- Comparer = assimiler ET différencier (% un critère)**
- Il s'agit d'une ACTION qui recherche les différences ET les ressemblances**
- L'angle est défini par le chercheur lui-même, qui doit se décentrer et tester de façon plus exigeante cadre théorique et méthode.**

→ Question : qu'est ce qui réunit les instituteurs – assistantes sociales – infirmières?

→ On peut comparer

- Dans le temps** (! Des concepts varient d'une époque à une autre – adolescence)
 - intérêt d'une approche socio-historique**

→ Dans l'espace (Attention à l'ethnocentrisme des concepts : il faut rompre avec ses prénotions)

Approche comparée : une méthode – un mode de questionnement

- ◆ **Ce n'est PAS une juxtaposition de cas nationaux**
- ◆ **MAIS**
- ◆ **Un effort d'interprétation qui repose sur un schéma comparatif préalablement construit par le chercheur**
- ◆ **>> pour connaître et SE connaître**
- ◆ **Interpréter l'autre en relativisant son propre lexique**
- ◆ **Accepter de se libérer de l'universel : y a-t-il vraiment des théories universelles en Sc Po ? Des déterminismes universels ?**

Analyse comparée en Droit et Science politique

Vieille tradition (Montesquieu)

Approche descriptive mais aussi normative

Prenons le cas du Droit :

• Approche scientifique du droit comparé, qui renonce à la vision d'un « droit universel » pour analyser le lien entre législation, histoire, culture dans un souci normatif : éclairer le législateur sur les autres possibles....

1. Classification : établir des familles de droits

2. Dynamique des évolutions des systèmes juridiques, en analysant les stratégies des acteurs de changement et leurs interprétations diverses (ex: « usage local »)

Flash back : la tradition comparatiste

1. A. de Tocqueville

- USA = comme cas d'étude exemplaire d'une société démocratique
- Comparaison USA – France (un peu de UK – Mexique)
- Comment en tirer des leçons ? Peut on parler de « tendances universelles » ?
 - Il met en évidence des invariants
 - Il cherche les contrastes : quelles causes expliquent les différences ?

2. E. Durkheim

- Il mobilise les principes de la méthode comparatives comme *moyen d'expérimentation indirecte* pour mettre à jour les régularités des faits sociaux
- **Méthode des variations concomitantes** : « *un phénomène qui varie d'une certaine manière toutes les fois qu'un autre phénomène varie de la même manière, est ou la cause ou un effet de ce phénomène ou y est lié par quelque fait de causation* »
- Mais les rapports de causalité peuvent être difficiles à établir : les deux facteurs peuvent être les effets d'une même cause ou relié par un troisième phénomène (une variable peut aussi en cacher une autre : ex le suicide varie –t-il avec le niveau d'étude ? Ou est ce lié à la pratique religieuse <> études ?)

Les principes de J.Stuart Mill (1880)

1. **Méthode de concordance** : études de cas où un même phénomène a lieu
2. **Méthode de différences** : comparer des cas où un phénomène a lieu et des cas où un phénomène n'est pas rencontré
3. Méthode unie de concordance et de différence : deux cas sont les identiques pour un seul aspect / différents pour un seul aspect
4. **Méthode des résidus** : on essaie d'expliquer un cas en retranchant toutes les causes sauf une (on espère mettre en évidence des lois qui s'appliquent de façon régulière)
5. **Méthode des variations concomitantes** : *« un phénomène qui varie d'une certaine manière toutes les fois qu'un autre phénomène varie de la même manière, est ou la cause ou un effet de ce phénomène ou y est lié par quelque fait de causation »*

Flash back : la tradition comparatiste

3. M. Weber

- Comment expliquer la singularité de l'Occident ?
- Il analyse les effets différents des différentes formes de protestantisme sur les modes de vie; et il analyse aussi l'amorce de ces mouvements.
- Propose de définir un **ideal-type** : il ne représente pas la réalité mais il regroupe une sélection de traits caractéristiques du phénomène étudié: il s'agit de former un tableau de pensée homogène. Recourir à ce genre de concept permet de proposer une forme stylisée d'un processus ou phénomène. Il permet aussi une montée en généralité.
 - Permet de mieux comparer
 - Traduit aussi des régularités ou des tendances → valeur explicative

Les années de crise du comparatisme classique

Dans les années 1960 on observe un double repli des approches comparées :

1. Repli sur les « areas studies »

Absence de comparaison; étude monographique très spécialisée (éventuellement construite sur des prénotions qui ne sont pas contestées)

2. Le modèle du « développementalisme »

Postulat : Il est possible de comparer sociétés occidentales et extra – occidentales en postulant que les conditions de celles-ci sont proches de celles que nous connaissons dans une période lointaine.... Il suffit d'attendre et les sociétés (décolonisation) évolueront toutes suivant une ligne de développement tracée par le monde occidental.

Face à ce postulat de convergence, comparer c'est mesurer un retard

On nie les apports de l'anthropologie; le développementalisme légitime certains modes de politiques de coopération (rattrapage); il contribue à renforcer les régimes politiques autoritaires .. Pour accélérer l'évolution.

➔ **CRISE du COMPARATISME**

Les années de crise du comparatisme classique

1. La crise de l'universalisme

Le développementalisme postule l'universalité des concepts et des pratiques ... *Les différences ne peuvent être que des résidus appelés à s'estomper ...*

↔ la divergence entre modèles occidentaux; l'échec du modèle étatique occidental dans certaines régions et un regain d'intérêt pour la tradition, l'attention au contexte.

Les politistes soulignent l'historicité des concepts (état, espace public, ...) : le contenu des concepts doit être précisé, en y intégrant l'histoire

→ Démarche individualisante <> connaissance universalisante

→ Il faut aussi identifier les concepts qui restent universels (eg: inter-action sociale)

→ Comment traduire les concepts dans la langue de l'autre ?

2. La crise de l'explication

S'il n'y a pas de concept transculturel, est-il possible de tirer des explications d'une analyse comparative ?

Les années de crise du comparatisme classique

1. **La crise de l'universalisme**
2. **La crise de l'explication**
3. **Réintroduire l'histoire dans la comparaison**

Les structures politiques évoluent dans l'histoire : l'approche historique (surtout sur les points de crise) met en évidence l'évolution historique.

➔ Analyser les évolutions permet de proposer pourquoi certains groupes ont été favorisés et d'autres non !

Le renouveau du comparatisme

1. L'approche culturelle

C. Geertz : la culture = système de significations que les membres d'un groupe reconnaissent et utilisent dans leurs interactions. Il s'agit d'un code de signification, qui contribue au comportement. L'homme est « suspendu dans des toiles de significations qu'il a lui-même tissées ». La production de sens est indispensable au fonctionnement du jeu social qu'il façonne.

On analyse les objets du politique dans des espaces culturels différents, mais en affinité avec les autres espaces du jeu social.

La culture se transforme sous la pression des actions quotidiennes : des nouvelles institutions sont mises en place en étant accompagnées d'un renouvellement du système de signification.

Les acteurs sont demandeurs de sens, surtout quand ils sont confrontés à l'importation d'éléments étrangers à leur système de socialisation

L'approche culturelle permet de décrire les réseaux de signification sur un territoire donné, autour d'un objet précis : la dimension du territoire dépend de la question posée et du moment.

Le renouveau du comparatisme

- ➔ l'analyse culturelle procède à une **description en épaisseur**; elle s'intéresse moins aux dimensions formelles qu'à l'**interprétation du sens** que les acteurs sociaux confèrent aux institutions, par ex. les processus de légitimation à l'oeuvre. **Elle rend un objet compréhensible**, mais elle ne propose pas une analyse causale.
- ➔ **Particulièrement riche dans le domaine politique pour aborder la dimension symbolique du politique, les processus de légitimation.** Comment les gouvernants arrivent à présenter leurs projets et leurs ordres comme acceptables et comment les groupes contestataires proposent des processus de dé-légitimation.
Exemple : Bio-technologie (OGM; clonage; human enhancement)

Le renouveau du comparatisme

2. L'approche stratégique : comment ces processus de légitimation et délégitimation émergent ?

L'action sociale est une action porteuse de sens et orientée vers autrui.

Le chercheur veut identifier les conduites réelles, les enjeux, les univers de sens mobilisés par les acteurs, au-delà du système de sens commun.

➔ Pour observer cette « invention du politique » qui est le fait des acteurs qui ne sont pas entièrement enfermés dans un univers de signification. Une analyse en mobilisant une logique de causalité devient possible. Mais elle ne doit pas postuler un cadre théorique surplombant.

A quel niveau se placer ?

➔ Macro : les élites politiques; les inventions politiques; stratégies de légitimation

➔ Micro : les actions de l'homme de la rue.

Il s'agit de décrire les différences - de les articuler aux cultures sous jacentes – et de faire émerger les explications sociologiques de leur émergence.

Approches comparatives contemporaines

1. L'approche socio-historique

- Tilly propose de distinguer 4 niveaux d'analyse :
 - Au niveau historique et mondial (une ère)
 - Au niveau systémique et mondial pour mettre en avant des connections et articulations entre des grands ensembles
 - Macro historiques : observer les processus et structures
 - Micro historiques : individus et groupes au sein des structures

Tilly considère que les premiers niveaux sont trop généralisants : elles ne sont pas fiables ni falsifiables.

Approches comparatives contemporaines

2, Pour les PP, par ex : Analyse sociétale

- Chaque pays est analysé comme un tout, avec une attention à l'articulation entre phénomènes micro/macro : l'analyse reconstruit les processus d'interdépendance et les processus de construction. C'est bien cela que la comparaison va essayer d'identifier
- Cette démarche rejette l'hypothèse d'universalisme (celle qui est mobilisée par ex. par l'approche économique néoclassique et qui postule un modèle pré-établi) et privilégie la spécificité dans les construits sociaux élaborés par les acteurs et les espaces.
- Cette démarche rejette aussi le particularisme qui postule l'existence de spécificités nationales institutionnelles, culturelles, ou historiques. La dimension culturelle est prise en considération comme une « cristallisation organisationnelle des rapports sociaux ».

➔ Quelles leçons peut on tirer de la variété des processus d'émergence ?

Exemple: pourquoi en Flandre on installe un « Office de Technology Assessment » et pas en Wallonie ni au niveau fédéral ? Relation avec les Danois ? Les Neerlandais ?

Approches comparatives contemporaines

3. Les comparaisons contrôlées

- (Lijphart ou Geertz)
- Utiliser des régions de cultures homogènes et essayer de contrôler l'environnement ou les facteurs historiques. Il s'agit d'un instrument pour développer des « théories intermédiaires » en utilisant les co-variations mais en évitant un trop grand degré d'abstraction
- Elles conservent une spécificité culturelle suffisantes (éviter des généralisations à l'échelle planétaire...)
- Cette approche permet de mettre en évidence la complexité de la vie politique, ainsi que la dimension micro-historique ; avec un certain potentiel de généralisation.
- Lijphart propose de travailler en deux étapes : un faible nombre de cas dans un premier temps → production d'hypothèses (par induction) → une étape statistique pour tester les hypothèses.

Interdisciplinarité – contextualisation – attention à l'histoire – visée de théorisation modeste

Les objectifs d'une démarche comparative

- 1. Epistémologique : prendre de la distance % ce qui est familier, sortir des idées reçues et des préjugés.**

Il s'agit de trouver un équilibre entre distance et proximité (indispensable pour la compréhension).

Savoir se promener entre des mondes puis s'y immerger avec naturel.

Prendre la distance permet de développer un regard sociologique, u recul de la pensée, un « étonnement retrouvé devant les choses les plus banales ».

Il faut prendre de la distance aussi % ses catégories de pensée qui sont propres à une culture, une éducation : éviter de les prendre comme références (les risques de l'ethnocentrisme)

Les objectifs d'une démarche comparative

2. Description → mieux connaître l'autre

Description pour produire des connaissances, par exemple en analysant les évolutions temporelles (ex: femmes ingénieurs en 1980 <> 2000)

Tirer des leçons de ses connaissances, par les comparaisons internationales ?

→ entreprise normative : faut-il s'inspirer d'autrui pour mettre en œuvre ses propres politiques ?

Les objectifs d'une démarche comparative

3. Classer et ordonner

A partir de la description, il faut « mettre ensemble des objets semblables »

➔ « **Ordonner un univers donné en classes qui sont mutuellement exclusives et collectivement exhaustives** »

Par exemple en créant des typologies ... pour retracer des faits stylisés, représentations synthétiques. Elles simplifient la réalité. (ex : les 3 modèles de travail féminin)

➔ Ces typologies sont souvent empreintes de jugements de valeurs (avec une ambition de benchmarking par ex. on le retrouve dans la présentation de la typologie des états-providence de Esping Anderson).

C'est surtout le cas quand cette démarche relève d'une demande politique (par ex dans une démarche évaluative ou de pilotage) : le chercheur doit alors

- identifier les **enjeux explicites** et implicites **DANS** la demande (pour objectiver sa position par rapport aux demandes) (ex: convergence européenne ou non?);
- construire l'objet de recherche sur base de concepts scientifiques (sans se laisser enfermer dans la demande) ;
- préciser les limites de la démarche.

Les objectifs d'une démarche comparative

4. Généraliser → mettre en avant des régularités sociales, les expliquer en mettant en avant des « causes » et construire une théorie.

La comparaison peut aussi permettre de tester des hypothèses (ce que Durkheim appelait l'expérimentation indirecte <> attention : l'expérimentation directe est aussi possible en sciences sociales).

Ex: suicide des mères si on change le jour de congé des enfants ?

Choisir les objets de la comparaison

quels objets ? Où ?

1. Bien définir le fait étudié ET le critère de comparaison

Il faut aussi disposer d'un certain cadre théorique pour légitimer le choix des objets analysés.

Un **concept** est le fruit d'une théorie (et celle-ci décide quels faits pertinents ou non).

Mais un concept est rarement défini de façon univoque.

Il recouvre souvent des réalités différentes entre pays. En effet les catégories sont toujours encadrées dans des contextes spécifiques. (*embeddedness*)

- Plus un concept est défini par des caractéristiques nombreuses, plus il est indexé sur un terrain particulier.
- Plus le chercheur veut étendre son concept, moins il doit le préciser

➔ **Quelle est la question de recherche ?**

Choisir les objets de la comparaison

quels objets ? Où ?

1. Quelles unités comparer ?

- Au niveau infra-national : des entités proches
- Au niveau international :
 - Effets d'affinités ; équipe partenaire
 - Connaissance de la langue
 - Politique de recherche
 - Possibilité de publication

Systemes très similaires

- Caractéristiques systémiques communes (*ex: comp. infra-nationales*)
- Toutes les variables qui diffèrent peuvent être des variables explicatives (*ex: budget B 1992-2012 : gvt 2/3 ? Distribution entre région*)

Systemes très différents

- on fait abstraction des différences (« les différences systémiques sont non pertinentes ») pour mettre en évidence les points communs malgré les différences

(*ex: Skocpol et mécanismes de révolution en Chine – Russie – France*)

Choisir les objets de la comparaison

quels objets ? Où ?

Exemple : tester le concept de « européanisation » au niveau des banques centrales : voit-on une homogénéisation des pratiques => Quelles unités comparer ?

- In / out euro
- Indépendance (= nouveau modèle européen, voir BCE) / non indépendance

Exemple : analyser un cas déviant % une théorie (travail des femme au PT)

Exemple : Analyse des plans de cohésion sociale en RW

- **Max = 6 études de cas**

➔ Comment les choisir ? 5 cas sont sélectionnés au départ :

- Importance du passé (héritage) : y a-t-il eu un PPP ?
- Milieu rural / urbain ?
- Grandes villes ?
- Niveau de subsides (= niveau de ISADF)
- Provinces différentes

+ **6^e cas : importance du leadership CPAS**

- **Généralisation via une approche exhaustive** : rassembler les acteurs de référence de tous les PCS pour discuter des résultats (technique à définir)

- ➔ proposer une nouvelle structure de questions et de collectes de données pour le suivi du programme (données statistiques)

Choix « raisonné »

(ref: Glaser et Strauss – Théorie ancrée ou « Grounded theory ») p.173

Le choix des cas à étudier ne peut se faire qu'au fur et à mesure que l'enquête progresse.

- Analyser des cas semblables (mourants dans un service d'hôpital)
 - Comparer les occurrences
 - Identifier les catégories pertinentes
- identifier une première typologie qui met en évidence les catégories différentes
→ construire un concept (ici : « awareness of dying »)
- Etendre la comparaison vers des cas différents : autres services (pédiatrie, oncologie, etc) ; analyser les différentes catégories de personnel (infirmier, médecins)
- **Ecrire** le rapport qui met en évidence la théorie
- Eventuellement : Diversifier (Japon / USA)
- Eventuellement : Diversifier pour sortir du champ de la « mort » et généraliser à d'autres situations de « changement d'état » → concept plus général

Etude de cas

(ref: Mandras 1967– adoption d'innovations (le maïs hybride))

- **Observation des pratiques**
- **Description (ce qui se passe)**
- **Modélisation** : une représentation qui facilite les comparaisons entre processus semblables
- **Explications (généralisation)** : pourquoi cela se passe comme cela ? Pourquoi des réticences % aux changements ? Comment il y a une accélération de l'adoption (via des réseaux de communication)

Démarche : comment construire l'objet de recherche

- **Elaborer un CONCEPT** : si je dois choisir un sujet ET un critère de comparaison, il est indispensable d'avoir déjà un cadre conceptuel et théorique (celui qui permet de poser les bonnes questions → orienter le regard du chercheur)
MAIS dans une démarche de comparaison, il faut définir le concept de façon rigoureuse (tenir compte des différences historiques – ex; pilarisation - ET culturelles / nationales – ex: les politiques familiales)
- Un concept sera d'autant plus généralisable qu'il sera moins précisé – qu'il aura moins de caractéristiques précises (voir approches hypothético-déductives)
- Est-ce un problème si on travaille à travers les études de cas (<> études par les variables : on connaît moins sur plus) afin d'intégrer dans la démarche l'influence des systèmes sociaux ? La généralisation peut se faire petit à petit (*voir exemple de « grounded theory »* **via une logique inductive** : le chercheur doit être à l'écoute du terrain).
- **Sur base du CONCEPT / de la THEORIE**: ne pas hésiter à organiser des allers-retours entre empirie et théorie
- Elaborer le concept permet de construire la **QUESTION**

Démarche : comment construire le cadre de comparaison : par les cas ? Ou les variables ?

CAS	VARIABLES
Approche quali (Sources variées : entretiens, archives, observations); contexte et histoire Insister sur la complexité des histoires et des facteurs	Approche stat – centrée sur les variables & des faits stylisés (décontextualisés) Construction d'indicateurs numériques
Nombre de cas réduit Niveau d'abstraction faible	Beaucoup de cas (ce qui peut se révéler faussement rassurant)
Singularité	Plus grand niveau de généralité
⇒ Formuler hypothèses ⇒ Tester / nuancer une théorie	→ Émettre des hypothèses sur des vastes échantillons → Confirmer des théories (test de robustesse) → Communication aisée
(-) Plus difficile de monter en généralité	(-) Le manque de contextualisation fragile la généralisation. (-) Problème de fiabilité des données

Démarche : comment construire le cadre de comparaison

- Si on propose de construire des « idéaux types » il faut construire des variables et des indicateurs (voir Lijphart). Généralement plusieurs indicateurs par variables.
- **Analyse qualitative ou quantitative ?**
-

QUANTI	QUALI
Échantillon représentatif → généralisation	Cas exemplaire → généralisation
Recherche de déterminants (imputation causale)	Analyse narrative; Compréhension des processus
Hypothético-déductive	Induction / déduction (faire des A/R)
Catégories définies préalablement à l'enquête	Catégories élaborées au cours de l'enquête
	?? Faut il la même démarche formelle dans tous les cas ? Il y a un risque de comparer des « faits formellement semblables mais incomparables »

Démarche : comment construire le cadre de comparaison – *typologie*

Le passage par la construction des « **ideaux type** »

- comme constructions du chercheur
- Qui stylise les caractéristiques principales du phénomène étudié pour comprendre et expliquer la réalité
- Qui réduit la complexité en sélectionnant certains faits auxquels il peut donner une cohérence satisfaisante
- Pour fonder des comparaisons pertinentes.

Les constructions des ideaux types – comme pour toute typologie – se font par étapes, en mobilisant des cadres théoriques particuliers, plus ou moins complexes. Au fil du temps, on crée des typologies différentes parce qu'elles sont fondées sur d'autres choix du critère de classement (ex: ajouter la dimension du « genre » dans la typologie de l'état-providence proposée par Esping-Anderson)

Quels sont les **types** proposés par Lijphart dans ses premiers travaux (1969) ?

-

Lijphart – Typologie des systèmes politiques (1969)

Typologie de ALMOND (1956) :

1. Anglo américain :
culture politique homogène / GI spécialisés et autonomes
→ stabilité politique et efficacité
2. Europe continentale : culture politique fragmentée /
→ immobilisme et risques de basculement
3. Pays scandinaves → ????

Le point de départ de cette typologie : une analyse théorique du lien entre stabilité politique et « culture politique + structure sociale ». Elle sera révisée (1966)

1. Stable democracies :
 1. Anglo american
 2. Scandinavian
2. Immobilist democracies

Lijphart – Typologie des systèmes politiques (1969)

Autonomies entre agences, GI, medias et partis politiques :

Forte : groupe 1: Anglo américain ; Pays scandinaves

Faible : groupe 2 : Europe continentale (Suisse et Italie...)

Culture politique :

Homogène groupe 1: Anglo américain ; Pays scandinaves

Hétérogène groupe 2 : Europe continentale (Suisse et Italie ou Rep. Weimar...)

Mais peut on dire que Suisse et Italie sont des démocraties stables / instables ? La typologie ne permet pas de distinguer des démocraties qui fonctionnent de façon très différentes → la Suisse est un cas « déviant » (comme les Pays Bas) dans la classification de Almond

Lijphart propose de les analyser comme « **consociational democracies** » en mobilisant une variable supplémentaire : le comportement des élites politiques qui tentent (ou non) de contrer les effets déstabilisants de la fragmentation politique. Par ex en proposant des processus décisionnels qui débordent de la contrainte d'une approche majoritaire ou par des processus d'échanges et de discussions dans des comités qui ont peu de pouvoir formel mais représentent des zones d'influence

Lijphart – Typologie des systèmes politiques (1969)

Avec cette nouvelle proposition, AL propose une relecture de la typologie entre démocraties centrifuges ou centripètes.

En même temps il ne s'agit pas d'une catégorisation très claire : il parle de « continuum » : *among consociational democracies, some are more consociational than others..* *Manu centripetal democracies have some consociational features* (224)

Il propose deux modèles pour son analyse (1945-1996):

Majoritaire (concentration du pouvoir décisionnel ; mode de coopération concurrentiel, « adversarial ») – Westminster -

Consensus (dispersion du pouvoir décisionnel; mode de coopération « inclusif », basée sur le compromis et la négociation) – Suisse ou Belgique

Lijphart – Typologie des systèmes politiques (1969)

Les dimensions qu'il considère comme pertinentes sont :

Concentration of executive power in single-party majority cabinets versus executive power-sharing in broad multiparty coalitions.

Executive-legislative relationships in which the executive is dominant versus balance of power.

Two-party versus multiparty systems.

Majoritarian and disproportional electoral systems versus proportional representation.

Pluralist interest group systems with free-for-all competition among groups versus coordinated and "corporatist" interest group systems aimed at compromise and concertation.

Unitary and centralized government versus federal and decentralized government.

Concentration of legislative power in a unicameral legislature versus division of legislative power between two equally strong but differently constituted houses.

Flexible constitutions that can be amended by simple majorities versus rigid constitutions that can be changed only by extraordinary majorities.

Systems in which legislatures have the final word on the constitutionality of their own legislation versus systems in which laws are subject to a judicial review of their constitutionality by supreme or constitutional courts.

Central banks that are dependent on the executive versus independent central banks.

Démarche : comment construire le cadre de comparaison – *typologie*

Une fois que ces « **ideaux type** » sont construits et stabilisés, le chercheur va essayer d'identifier les variables qui sont susceptibles d'influencer le phénomène (d'après le cadre théorique – d'après l'observation empirique).

Une fois la variable identifiée, on va essayer de mobiliser les dimensions pertinentes
et des indicateurs qui permettent de quantifier / qualifier ces dimensions.

Exemple :

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon six dimensions :

- 1/ Le droit à un revenu digne;
- 2/ Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale;
- 3/ Le droit à un logement décent et à un environnement sain;
- 4/ Le droit au travail;
- 5/ Le droit à la formation;
- 6/ Le droit à l'épanouissement culturel et social.

Et trois facteurs de risques

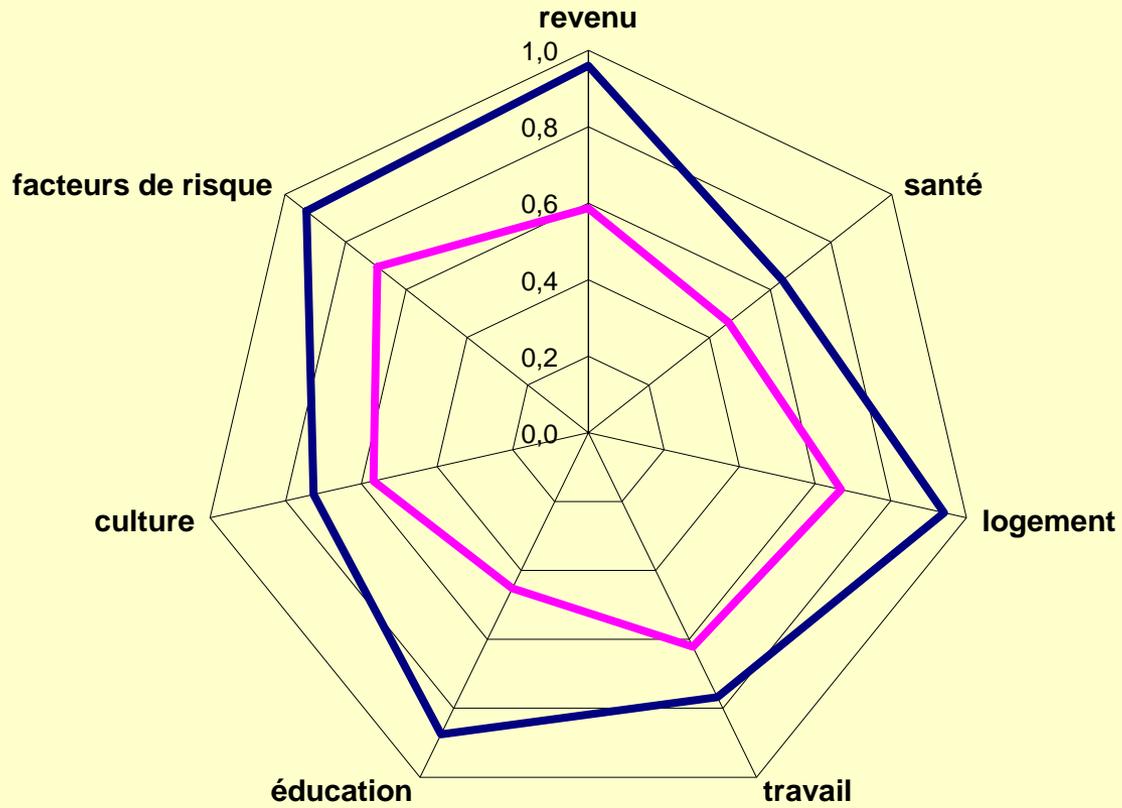
L'indicateur synthétique est la somme – à pondération égale - des indicateurs composites par droit

Les indicateurs composites par droit résultent de la moyenne à pondération égale des indices simples

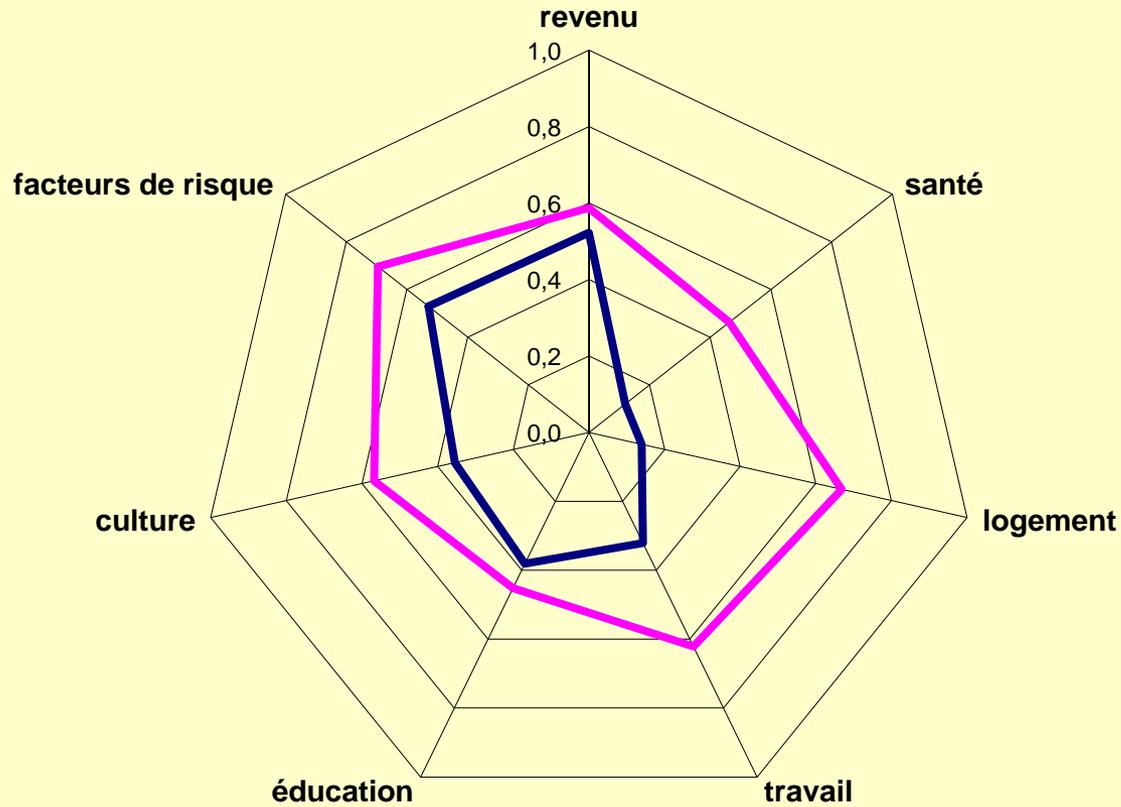
Exemple : 2/ Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale;

- Espérance de vie à la naissance (2000-2004)
- Handicap et maladie de longue durée (2001 – enquête socioéconomique générale)
- Maladies professionnelles (en % de la population de plus de 18 ans qui bénéficie d'indemnisations pour incapacité permanente)

Commune de Neupré composantes de l'ISADF



Commune de Flémalle composantes de l'ISADF



Démarche : comment construire le cadre de comparaison – *typologie ou modèle ?*

Les analyses factorielles entre les différents cas observés permettent de sélectionner des régularités.

On parle alors de **modèle** plutôt que de **typologie**

TYPOLOGIE	MODELE
<i>Produire une conclusion synthétique pour inventorier, classifier et systématiser les résultats de la comparaison</i>	
Approche descriptive : ordonner l'univers	Ambition explicative : analyse de type causal pour expliquer les observations
Ambition d'exhaustivité (a-t-on repris toutes les catégories – chaque élément est repris dans une seule catégorie ?) On fait varier un seul trait qui paraît pertinent	Sélectivité des cas repris pour les analyses de causalité
	Le modèle inclut le mouvement et permet des analyses dynamiques

Analyse des politiques européennes : deux questions – trois démarches

Les politiques européennes peuvent elles être étudiées en utilisant l'approche de l'analyse comparée ? Alors qu'il y a des différences majeures :

- ◆ Un cadre décisionnel qui est différent des régimes politiques traditionnels; Polycentrisme politiques
- ◆
- ◆ Une multiplication des niveaux de décision et de mise en œuvre
- ◆ Un centrage sur les politiques de régulation (et les pol redistributives restent au niveau des états) → poids des instances juridiques (CJ)
- ◆ Technicité des politiques → poids des experts et faible lisibilité politique
- ◆ Déconnection entre représentation politique et politiques publiques

Mais peut être s'agit il seulement de signes avant coureurs de transformation qui affectent les PP au niveau national ? (10)

Analyse des politiques européennes : deux questions – trois démarches

Décision communautaire ↔ mise en œuvre nationale ?

- ◆ Mobiliser les outils de la MEO des politiques
- ◆ Path dependency (et dynamiques historiques nationales)

Comment les acteurs européens construisent des PP ?

- Approche par les trois I : logiques d'intérêts et réseaux; néoinstitutionnalisme, approches cognitives

Interactions multiples entre les niveaux (Européanisation des PP)

- Transfert de PP
- Analyse de discours

Décision communautaire ↔ mise en œuvre nationale ?

Mobiliser les outils de la MEO des politiques
Path dependency (et dynamiques historiques nationales)

Approche séquentielle des PP : on suppose que la problématisation et la décision sont construites au niveau européen mais la meo au niveau national

- Nombreuses monographies au niveau national
- Analyses de meo (pilotées par la Commission) : descriptives
 - Il s'agit d'analyse DYNAMIQUE en termes de DIFFUSION de la norme définie au niveau européen
 - Importances des analyses de processus de Résistance (path dependency)
- Etudes comparatives mobilisant des **variables transversales** : il s'agit de construire des variables intermédiaires qui soient comparables (voir ex. de Surel)
 - Analyse de résultats

Rappel : l'approche procédurale de Lascoumes : il y a un cadre juridique défini de façon centralisée (mais évolutif) → traduction au moment de la mise en œuvre au niveau local (ici national) : décalage entre intention politique // conditions d'application

Comment les acteurs européens construisent des PP ?

Approche par les trois I : logiques d'intérêts et réseaux;
néoinstitutionnalisme, approches cognitives

Travaux descriptifs des PP par secteurs

Travaux d'analyse du processus décisionnel par type d'acteurs

(comment ils fonctionnent; avec quel impact sur le processus décisionnel ? Quels intérêts défendent-ils ?)

- Analyse stratégique : **approche intergouvernementale** qui minimise le rôle de la Commission (ou du PE); qui occulte les coopérations entre acteurs qui échappent à la logique des états (voir les lobbies). Approche par les réseaux d'action publique qui a l'avantage de prendre en compte tous les acteurs (gouvernance) mais trop souvent descriptive plus qu'explicative; trop focalisée sur les « arènes » plutôt que les forums.
- Analyse institutionnelle : **institutionnalisation du droit européen** (et des instances européennes dont la CJ); prise en compte des structures institutionnelles spécifiques (par ex : état régulateur ← poids du droit et des instances de régulation – exemple EFSA)
- Analyse des **matrices cognitives** qui sont construites au niveau européen – yc leur retraduction au niveau national → analyse des discours à différents niveaux

Européanisation

Hypothèse :

- Il y a convergence des PP dans les états membres
- Cette convergence est en partie produite par les interventions de l'UE :
approche top down

Il faut une approche comparative pour mettre en évidence les convergences (y compris dans les domaines qui ne relèvent PAS directement d'une politique européenne – ex. **politiques sociales** ou **SEE**)

- ➔ Approche **descriptive** : trouver les points de convergence (ex: genre et individualisation des droits)
- ➔ Approche **explicative** : quels sont les moyens de l'UE pour favoriser la convergences ?
 - ➔ Le droit
 - ➔ Grammaire de l'action publique spécifiquement développée au niveau européen
 - ➔ Transfert de « recettes » de PP
 - ➔ Construction de modèles de PP européennes (ex: soins de santé UE# USA)

Européanisation

Hypothèse :

- Il y a convergence des PP dans les états membres
- Cette convergence est en partie portée directement par des acteurs nationaux : **approche bottom up (ex: université)**
- Processus de légitimation
- Alliance entre acteurs infra nationaux et UE
- Interactions entre états
- Etc.

Analyse des politiques européennes : deux questions – trois démarches

Les politiques européennes peuvent elles être étudiées en utilisant l'approche de l'analyse comparée ? Alors qu'il y a des différences majeures :

- ◆ Un cadre décisionnel qui est différent des régimes politiques traditionnels;
- ◆ Polycentrisme politiques
- ◆ Une multiplication des niveaux de décision et de mise en œuvre
- ◆ Un centrage sur les politiques de régulation (et les pol redistributives restent au niveau des états) → poids des instances juridiques (CJ)
- ◆ Technicité des politiques → poids des experts et faible lisibilité politique
- ◆ Déconnection entre représentation politique et politiques publiques

Mais peut être s'agit il seulement de signes avants coureurs de transformation qui affectent les PP au niveau national ? (10)

Analyse des politiques européennes : deux questions – trois démarches

Décision communautaire ↔ mise en œuvre nationale ?

- ◆ Mobiliser les outils de la MEO des politiques
- ◆ Path dependency (et dynamiques historiques nationales)

Comment les acteurs européens construisent des PP ?

- Approche par les trois I : logiques d'intérêts et réseaux; néoinstitutionnalisme, approches cognitives

Interactions multiples entre les niveaux (Européanisation des PP)

- Transfert de PP
- Analyse de discours

Décision communautaire ↔ mise en œuvre nationale ?

Mobiliser les outils de la MEO des politiques
Path dependency (et dynamiques historiques nationales)

Approche séquentielle des PP : on suppose que la problématisation et la décision sont construites au niveau européen mais la meo au niveau national

- Nombreuses monographies au niveau national
- Analyses de meo (pilotées par la Commission) : descriptives
 - Il s'agit d'analyse DYNAMIQUE en termes de DIFFUSION de la norme définie au niveau européen
 - Importances des analyses de processus de Résistance (path dependency)
- Etudes comparatives mobilisant des **variables transversales** : il s'agit de construire des variables intermédiaires qui soient comparables (voir ex. de Surel)
 - Analyse de résultats

Rappel : l'approche procédurale de Lascoumes : il y a un cadre juridique défini de façon centralisée (mais évolutif) → traduction au moment de la mise en œuvre au niveau local (ici national) : décalage entre intention politique // conditions d'application

Comment les acteurs européens construisent des PP ?

Approche par les trois I : logiques d'intérêts et réseaux;
néoinstitutionnalisme, approches cognitives

Travaux descriptifs des PP par **secteurs**

Travaux d'analyse du processus décisionnel par type d'**acteurs**

(comment ils fonctionnent; avec quel impact sur le processus décisionnel ? Quels intérêts défendent-ils ?)

- Analyse stratégique : **approche intergouvernementale** qui minimise le rôle de la Commission (ou du PE); qui occulte les coopérations entre acteurs qui échappent à la logique des états (voir les lobbies). Approche par les réseaux d'action publique qui a l'avantage de prendre en compte tous les acteurs (gouvernance) mais trop souvent descriptive plus qu'explicative; trop focalisée sur les « arènes » plutôt que les forums.
- Analyse institutionnelle : **institutionnalisation du droit européen** (et des instances européennes dont la CJ); prise en compte des structures institutionnelles spécifiques (par ex : état régulateur ← poids du droit et des instances de régulation – exemple EFSA)
- Analyse des **matrices cognitives** qui sont construites au niveau européen – yc leur retraduction au niveau national → analyse des discours à différents niveaux

Européanisation

Hypothèse # 1 :

- Il y a convergence des PP dans les états membres
- Cette convergence est en partie produite par les interventions de l'UE :
approche top down

Il faut une approche comparative pour mettre en évidence les convergences (y compris dans les domaines qui ne relèvent PAS directement d'une politique européenne – ex. **politiques sociales** ou **SEE**)

- ➔ Approche **descriptive** : trouver les points de convergence (ex: genre et individualisation des droits)
- ➔ Approche **explicative** : quels sont les moyens de l'UE pour favoriser la convergences ?
 - ➔ Le droit
 - ➔ Grammaire de l'action publique spécifiquement développée au niveau européen
 - ➔ Transfert de « recettes » de PP
 - ➔ Construction de modèles de PP européennes (ex: soins de santé UE# USA)

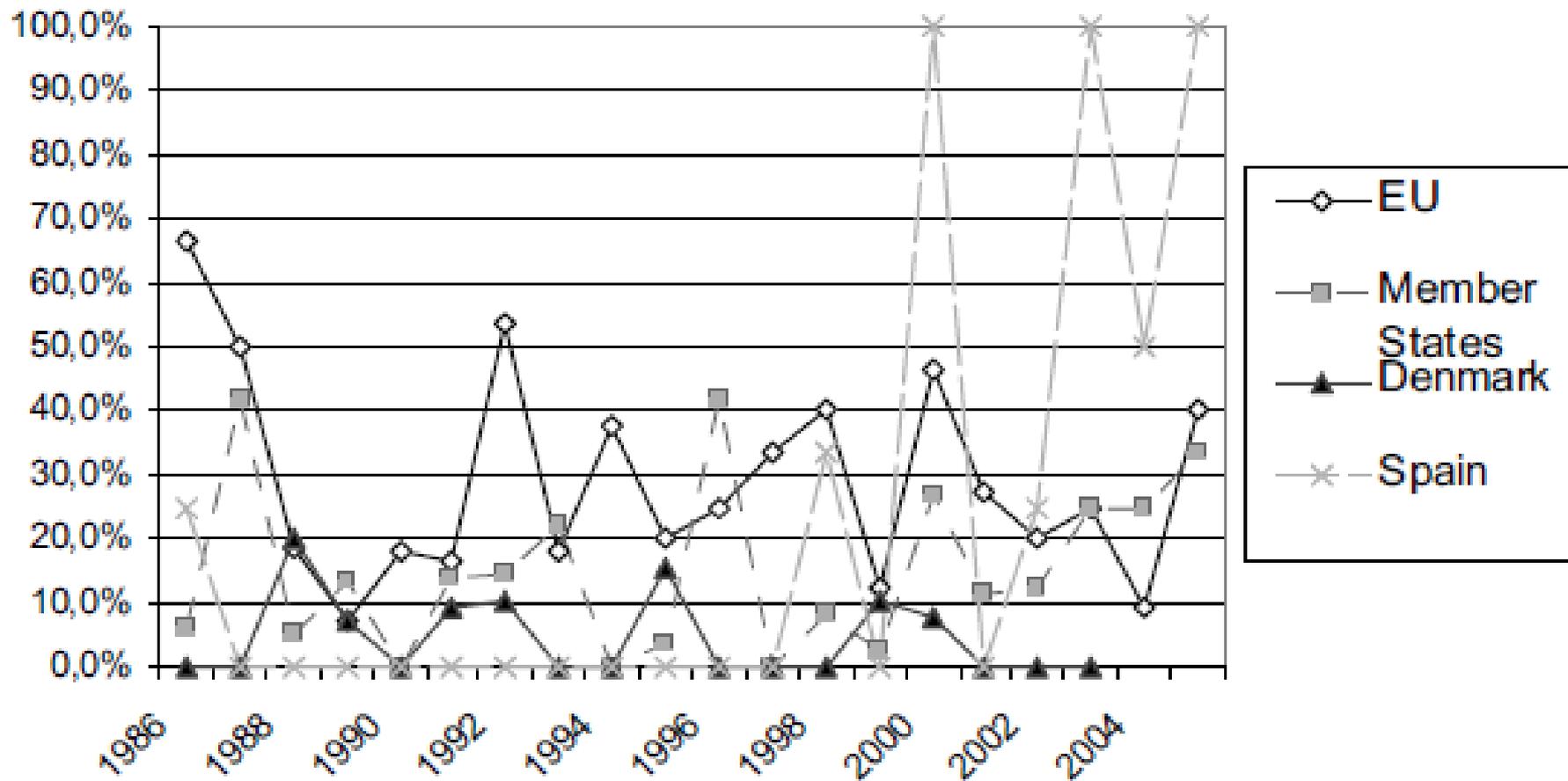
Exemple 1 : politiques d'environnement (ref Prinsen et al, 2009)

comparer de manière systématique le contenu et l'évolution des agendas des politiques publiques environnementales, par niveau, par pays et dans la durée.

- **Mise à l'agenda « par le haut »** : des groupes féministes d'États-membres de l'UE ont pu placer plus haut sur les agendas nationaux les questions d'égalité hommes-femmes en soulevant régulièrement cette question au niveau européen.

- **Mise à l'agenda « par le bas »** : de nouvelles politiques publiques en environnement, établies dans des États-membres innovants et exigeants, provoquent une réaction au niveau : il y a « compétition des régulations » entre États-membres, qui cherchent à mettre sur l'agenda européen leurs politiques publiques nationales afin d'avoir l'avantage sur les autres États-membres. (ex: Qualité de l'air)
 - ➔ dynamique « leader-suiveur » ?
- les niveaux de gouvernement dans de nombreux domaines sont imbriqués !

Exemple 1 : politiques d'environnement



Ex.2 : Contextualiser une enquête internationale ? réception différenciée de PISA (ref Pons 2010)

Une même enquête sur les politiques d'enseignement

Trois modes de réception tout à fait différents

→ quel « apprentissage politique » (Hall, 1993) ? Appropriation : Comment les résultats sont acceptés, refusés, négociés par les acteurs dans les environnements différents? Ou les résultats sont-ils instrumentalisés dans le débat existant ?

Medias

Portugal : formules chocs pour dénoncer le résultat

Ecosse : présentation régionaliste (<> UK)

France : couverture importante, au départ analytique puis politique

Débats politiques

Portugal : Implication syndicale faible; utilisation du terme PISA pour légitimer la réforme

Ecosse : Implication importante des syndicats

France : intérêt des élus de droite → réforme de l'enseignement

Scientifique :

Portugal : peu de débats

Ecosse : peu de débats (PISA a de bons résultats en mobilisant un modèle rejeté)

France : tensions au sein des administrations; polarisation des scientifiques

Ex.3 : Intégrer la dimension des relations de pouvoirs dans l'analyse comparée des politiques européennes
Politique communautaire de concialisation
(ref Jonsson & Perrier 2009)

Période 1 : égalité ho=fe dans le domaine de l'emploi

1956 (Traité) principe d'égalité « ho=fe » salariale (question économique)

art 119 : “ Chaque État membre assure [...] l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail.” : application directe ...

1979 (CJ - Sabena) postule un double principe : Concurrence entre les économies & Progrès social

1997 (Traité) : anti discrimination

Art 13 « ...dans les limites des compétences que celui-ci confère à la Communauté, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »

➔ **Dénonciations** : ces politiques ne tiennent pas compte des différences de situation des ho/fe .. L'UE ne peut pas le faire (CJ Arrêt Hofman 1984) : les politiques d'égalité n'ont PAS pour objet de modifier la répartition des responsabilités au sein des couples

Période 2 : politiques familiales au niveau européen (<> « double subsidiarité : privé (national) et politique sociale (UE))

Bases scientifiques :

La façon dont les activités de « care » sont prises en charge au niveau familial ou par l'état a un impact sur l'activité professionnelle des femmes.

Il faut analyser les activités domestiques avec une grille de genre : analyser la distribution sexuée des ressources et de l'espace social, la construction symbolique qui la légitime, et dévoiler les rapports de pouvoir qui prennent appui sur ces significations.

Base politique : chaque pays délimite différemment la frontière d'intervention de l'état (public) dans l'espace privé « compte tenu du rôle de la famille / du marché/ de l'état et **compte tenu des conceptions dominantes des rapports de genre** »

Pays scandinaves : modèle égalitaire; services fournis par l'état (<> Suède 2014)

France : politique de soutien à l'engagement professionnel des femmes (# égalité) et politique « nataliste » de soutien pour concilier famille / travail

Sud : « modèle méditerranéen basé sur la famille » via des solidarités familiales et à cause d'une méfiance % l'état (régimes totalitaires) → pas de remise en cause des rapports de genre

Allemagne : séparation entre rôles f/m; organisation de la trajectoire professionnelle des femmes en trois phases; peu de structures d'accueil de l'enfance

UK : pas d'attention à la question de conciliation pour les femmes (deux rôles) : interventions légitimées seulement en cas de défaillance parentale (protection de l'enfant)

Comment sont intégrées ces visions différentes dans la politique européenne ?

Comment la mise en œuvre est-elle possible dans des environnements si différents en matière de répartition état / famille / marché ?

Période 2 pour l'UE : l'égalité dans l'emploi dépend de l'égalité dans la famille; l'accès à l'emploi dépend des politiques de « conciliation »

- ➔ Les contraintes privées qui limitent l'engagement public sont bien reconnues
- ➔ Développer des programmes d'actions pour rendre visible par ex le travail domestique ; pour influencer sur les comportements h/f au sein des familles (ex congé parental individuel)
- ➔ L'objectif d'égalité est subordonné à celui de l'emploi
- ➔ Objectif politique : renforcer la présence des femmes sur la marché du travail (compétences +; compenser le vieillissement); flexibilisation des conditions de travail (ex: temps partiel)